

CONVENTION FINANCIERE ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

La présente convention règle les rapports dans le domaine financier, entre le Lycée des Monts du Lyonnais et la famille de (Nom et Prénom de l'élève) en classe de

1. FRAIS DE DOSSIER

- Les frais de dossier sont de 50 €. Ils doivent être retournés impérativement avec le dossier d'inscription dûment complété.
- En cas de désistement, les frais de dossier restent acquis par l'établissement

2. PARTICIPATION AUX FRAIS POUR LA VALIDATION DE CERTIFICATIONS OU DIPLÔME

- Pour les élèves de CAP, **une participation aux frais de 14 € (7 euros en CAP1 et 7 euros en CAP2)** est demandé pour la formation de Sauveteur Secourisme du Travail et l'obtention du diplôme correspondant. Prix pour passer cette certification en candidat libre : 140 euros minimum.
 - Dans le cadre des AP et à compter de septembre 2022 :
 - Les élèves de première (sauf MM) suivront une formation préparatoire à la certification Voltaire, examen officiel créée en 2010 évaluant le niveau de maîtrise des difficultés de la langue française (orthographe et grammaire). Il permet d'attester de son niveau dans le but de valoriser ses compétences sur un CV. Le coût réel pour valider cette certification en candidat libre s'élève à 59.90 euros minimum. Nous demanderons aux élèves **une participation financière de 25 euros**
 - **Les élèves de terminale (sauf MM)** suivront une formation préparatoire aux « Tests of English for International Communication » (TOEIC). Cette certification permet d'évaluer le niveau d'anglais des locuteurs non anglophones tant au niveau de l'écrit que de l'oral. Créés et administrés par un organisme basé aux États-Unis, ils visent en particulier à évaluer les connaissances linguistiques du candidat dans un contexte professionnel. Le coût réel pour valider ce passeport officiel en candidat libre s'élève à 104 euros minimum. Nous demanderons aux élèves **une participation financière de 45 euros**.
 - Les élèves de Bac Pro Logistique/transport suivent une formation préparatoire pour passer l'attestation de formation et d'évaluation à la conduite des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté n° 1, 3 et n° 5. Cette attestation est valable pendant 5 ans à compter de la délivrance du diplôme. Le coût réel pour valider cette attestation en candidat libre est de 277 €. **Une participation financière de 120 euros est demandée : 40 euros /an**
- Toute candidature non retenue ou abandon de scolarité en cours de formation donnera lieu au remboursement de ces frais.
➤ Aucun remboursement ne sera accordé en cas de désistement après inscription aux formations.

3. CONTRIBUTION DES FAMILLES

➤ FRAIS DE SCOLARITE

La scolarité permet de couvrir les frais non pris en charge par l'Etat ou le Conseil Général, notamment ceux liés à l'entretien des biens immobiliers, aux constructions, à l'achat de mobilier et matériel professionnel, indispensables à de bonnes conditions de travail.

➤ FRAIS FIXES

- Les frais fixes couvrent les frais postaux, les fournitures, les documents et le matériel distribués aux élèves.
- Une clé USB à réserver pour un usage scolaire sera donnée aux élèves de CAP1 et seconde bac pro en début de scolarité et conservée tout au long de celle-ci.

➤ **FRAIS LIES AUX ACTIVITES ET SORTIES PEDAGOGIQUES**

Une avance « voyage et sorties scolaires » d'un montant de 120 € année est demandée aux familles pour financer :

- Partiellement un voyage pédagogique avec une ou plusieurs nuits à l'extérieur (un complément financier pourra être demandé aux familles)
- En totalité les sorties pédagogiques ponctuelles avec déplacement.

➤ **FRAIS LIES AUX ETUDES SURVEILLEES**

Une étude surveillée est proposée gratuitement à tous les élèves de 16h45 à 17h45 sauf le vendredi. En s'inscrivant à ce service, l'élève s'engage par trimestre.

➤ **RECAPITULATIF**

ELEVES EXTERNES

	CAP EPC			Bac Pro AGOrA Bac Pro MRC			Bac Pro Métiers de la Mode		
	3 PM	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	2de	1ère	Tle	2de	1ère	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes ¹	740,00	806,00	813,00	963,00	963,00	963,00	973,00	973,00	973,00
VOLTAIRE/TOEIC/SST		7,00	7,00		25,00	45,00			
Avance voyages/ Sorties pédagogiques	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00
Total	860,00	933,00	940,00	1 083,00	1 108,00	1 128,00	1 093,00	1 093,00	1 093,00
Acompte ²	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00
Total restant dû	690,00	763,00	770,00	913,00	938,00	958,00	923,00	923,00	923,00
Mensualités de sept. à juillet 2023 (11 mois)	62,73	69,36	70,00	83,00	85,27	87,09	83,91	83,91	83,91

	Bac Pro Logistique - Transport		
	2de	1ère	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes ¹	963,00	963,00	963,00
VOLTAIRE/TOEIC/CACES	40,00	65,00	85,00
Avance voyages/ Sorties pédagogiques	120,00	120,00	120,00
Total	1 123,00	1 148,00	1 168,00
Acompte ²	-170,00	-170,00	-170,00
Total restant dû	953,00	978,00	998,00
Mensualités de sept. à juillet 2023 (11 mois)	86,64	88,91	90,73

¹ La scolarité annuelle comprend :

- L'assurance « Individuelle accident des élèves » formule « Confort » – Mutuelle St Christophe.
- Les dépenses liées aux sorties pédagogiques ponctuelles à la journée (transport, cinéma, musée, visite d'entreprise, salon de l'orientation...).

² L'acompte scolarité sera intégralement remboursé pour tout désistement avant le 2 juillet 2022 ou pour toute candidature refusée par l'établissement.

Remarque : En cas d'arrêt de scolarité, tout trimestre commencé est dû (sauf cas de force majeure : maladie, déménagement, exclusion définitive).

ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES

Formule 4 Jours

	CAP EPC			Bac Pro AGORA BAC Pro MRC			Bac Pro Métiers de la Mode		
	3 PM	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	2de	1ère	Tle	2de	1ère	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes ¹	740,00	806,00	813,00	963,00	963,00	963,00	973,00	973,00	973,00
TOEIC/VOLTAIRE/SST		7,00	7,00		25,00	45,00			
Avance voyages/ sorties pédagogiques	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00
SELF ² tous les jours sauf le mercredi	680,00	656,00	582,00	680,00	656,00	608,00	680,00	680,00	700,00
Total	1 540,00	1 589,00	1 522,00	1 763,00	1 764,00	1 736,00	1 773,00	1 773,00	1 793,00
Acompte ³	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00
Total restant dû	1 370,00	1 419,00	1 352,00	1 593,00	1 594,00	1 566,00	1 603,00	1 603,00	1 623,00
Mensualités de Sept. à Juillet 2023 (11 mois)	124,55	129,00	122,91	144,82	144,91	142,36	145,73	145,73	147,55

Formule 4 Jours

	Bac Pro Logistique - Transport		
	2de	1ère	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes ¹	963,00	963,00	963,00
TOEIC/VOLTAIRE/CACES	40,00	65,00	85,00
Avance voyages/ sorties pédagogiques	120,00	120,00	120,00
SELF ² tous les jours sauf le mercredi	680,00	656,00	608,00
Total	1 803,00	1 804,00	1 776,00
Acompte ³	-170,00	-170,00	-170,00
Total restant dû	1 633,00	1 634,00	1 606,00
Mensualités de Sept. à Juillet 2023 (11 mois)	148,45	148,55	146,00

¹La scolarité annuelle comprend :

- L'assurance « Individuelle accident des élèves » formule « Confort » – Mutuelle St Christophe.
- Les dépenses liées aux sorties pédagogiques ponctuelles à la journée (transport, cinéma, musée, visite d'entreprise, salon de l'orientation...).

² Montants calculés en déduisant les périodes de stage et les vacances scolaires.

³ L'acompte scolarité sera intégralement remboursé pour tout désistement avant le 2 juillet 2022 ou pour toute candidature refusée par l'établissement.

Remarque :

- En cas d'arrêt de scolarité, tout trimestre commencé est dû (sauf cas de force majeure : maladie, déménagement, exclusion définitive).
- En cas d'absence justifiée supérieure à 5 jours consécutifs, les repas seront remboursés à hauteur de 4.50 euros/jour.

ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES

Formule 5 jours

	CAP EPC		Bac Pro AGORA Bac Pro MRC			Bac Pro Métiers de la Mode			
	3 PM	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	2de	1ère	Tle	2de	1ère	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes ¹	740,00	806,00	813,00	963,00	963,00	963,00	973,00	973,00	973,00
TOEIC/VOLTAIRE/SST		7,00	7,00		25,00	45,00			
Avance voyages/ Sorties pédagogiques	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00
SELF ² tous les jours	845,00	803,00	723,00	845,00	814,00	757,00	845,00	845,00	875,00
Total scolarité + voyage+ SELF	1 705,00	1 736,00	1 663,00	1 928,00	1 922,00	1 885,00	1 938,00	1 938,00	1 968,00
Acompte ³	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00	-170,00
Total restant dû	1 535,00	1 566,00	1 493,00	1 758,00	1 752,00	1 715,00	1 768,00	1 768,00	1 798,00
Mensualités de Sept. à Juillet 2023 (11 mois)	139,55	142,36	135,73	159,82	159,27	155,91	160,73	160,73	163,45

Formule 5 jours

	Bac Pro Logistique-Transport		
	2de	1ère	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes ¹	963,00	963,00	963,00
Avance voyages/ Sorties pédagogiques	120,00	120,00	120,00
TOEIC/VOLTAIRE/CACES	40,00	65,00	85,00
SELF ² tous les jours	845,00	814,00	757,00
Total scolarité + voyage+ SELF	1 968,00	1 962,00	1 925,00
Acompte ³	-170,00	-170,00	-170,00
Total restant dû	1 798,00	1 792,00	1 755,00
Mensualités de Sept. à Juillet 2023 (11 mois)	163,45	162,91	159,55

¹ La scolarité annuelle comprend :

- L'assurance « Individuelle accident des élèves » formule « Confort » – Mutuelle St Christophe.
- Les dépenses liées aux sorties pédagogiques ponctuelles à la journée (transport, cinéma, musée, visite d'entreprise, salon de l'orientation...).

² Montants calculés en déduisant les périodes de stage et les vacances scolaires.

³ L'acompte scolarité sera intégralement remboursé pour tout désistement avant le 2 juillet 2022 ou pour toute candidature refusée par l'établissement.

Remarque :

- En cas d'arrêt de scolarité, tout trimestre commencé est dû (sauf cas de force majeure : maladie, déménagement, exclusion définitive).
- En cas d'absence justifiée supérieure à 5 jours consécutifs, les repas seront remboursés à hauteur de 4.50 euros/jour.

ELEVES INTERNES

	CAP EPC		Bac Pro AGORA Bac Pro MRC			Bac Pro Métiers de la Mode			
	3 PM	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	2de	1 ^{ère}	Tle	2de	1 ^{ère}	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes ¹	607,00	660,00	666,00	786,00	786,00	786,00	794,00	794,00	794,00
TOEIC/VOLTAIRE/SST		7,00	7,00		25,00	45,00			
Avance voyages/ Sorties pédagogiques	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00
Pension complète ²	3 723,00	3 417,00	3 417,00	3 570,00	3 570,00	3 570,00	3 723,00	3 723,00	3 723,00
Total scolarité + voyage + pension complète	4 450,00	4 204,00	4 210,00	4 476,00	4 501,00	4 521,00	4 637,00	4 637,00	4 637,00
Acompte	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00
Total restant dû	4 150,00	3 904,00	3 910,00	4 176,00	4 201,00	4 221,00	4 337,00	4 337,00	4 337,00
Mensualités de Septembre à août 2023 (12 mois)	345,83	325,33	325,83	348,00	350,08	351,75	361,42	361,42	361,42

	Bac Pro Logistique/Transport		
	2de	1 ^{ère}	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes ¹	786,00	786,00	786,00
TOEIC/VOLTAIRE/CACES	40,00	65,00	85,00
Avance voyages/ Sorties pédagogiques	120,00	120,00	120,00
Pension complète ²	3 570,00	3 570,00	3 570,00
Total scolarité + voyage+ SELF	4 516,00	4 541,00	4 561,00
Acompte	300,00	300,00	300,00
Total restant dû	4 216,00	4 241,00	4 261,00
Mensualités de Septembre à août 2023 (12 mois)	351,33	353,42	355,08

¹ La scolarité annuelle comprend :

- L'assurance « Individuelle accident des élèves » formule « Confort » – Mutuelle St Christophe.
- Les dépenses liées aux sorties pédagogiques ponctuelles à la journée (transport, cinéma, musée, visite d'entreprise, salon de l'orientation...).

² Montants calculés en déduisant les périodes de stage et les vacances scolaires.

³ & ⁴ Les acomptes scolarité et Internat seront intégralement remboursés pour tout désistement avant le 2 juillet 2022 ou pour toute candidature refusée par l'établissement.

Remarque :

- En cas d'arrêt de scolarité, tout trimestre commencé est dû (sauf cas de force majeure : maladie, déménagement, exclusion définitive de l'établissement).
- **Si l'élève quitte l'internat en cours d'année pour des raisons personnelles, tout en restant scolarisé au Lycée des Monts du Lyonnais, la totalité de la facture annuelle sera due.**
- En cas d'absence justifiée supérieure à 5 jours consécutifs, un remboursement forfaitaire de 25 euros/jour sera opéré.

4. REMARQUES IMPORTANTES

En cas de non-paiement, après lettres de rappel, l'établissement se réserve le droit :

- * de passer l'élève externe,
- * de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante,
- * de faire appel à une société de recouvrement pour le paiement de la totalité des sommes restant dues pour l'année 2022/2023 (facture annuelle) sauf si la famille a pris contact avec notre établissement pour qu'une solution amiable soit trouvée.

Cette convention financière doit être rendue au Lycée, dans le dossier d'inscription, signée par le représentant légal, signature qui atteste qu'il en a eu connaissance et qu'il l'accepte.

Mme PLAISANCE
Chef d'Etablissement



Vu et pris connaissance le

Nom : _____ Prénom : _____

Signature du représentant légal 1 en charge du financement

Vu et pris connaissance le

Nom : _____ Prénom : _____

Signature du représentant légal 2 en charge du financement